

RÈGLEMENT CONCOURS DE NOUVELLES ENFANT ET ADULTES

CONCOURS DE NOUVELLES 2024 RÈGLEMENT ENFANTS

10^{ème} Salon du livre de Villers sur mer

Thème du concours : « *Les grands moments* »

RÈGLEMENT COMPLET – ENFANTS

1- ORGANISATION :

- Organisé dans le cadre du 10^{ème} Salon du Livre de Villers-sur-Mer
- Ouvert aux enfants de 9 à 15 ans
- Concours du 21 juin au 15 août 2024 à minuit
- Clôture du concours le 15 août 2024 à minuit

2- CONDITIONS ET OBLIGATIONS :

- Faire figurer le titre : « Les grands moments » dans le texte
- La nouvelle pourra porter un autre titre que « Les grands moments ».
Mais cette formule devra obligatoirement paraître dans le texte.
- La participation d'enfants mineurs nécessite l'autorisation des parents.
(A RETROUVER EN PAGE 3).

3- MISE EN FORME DE LA NOUVELLE :

La nouvelle devra obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Être en langue française.
- Ne pas excéder 3 pages et **5 700** caractères (espaces compris)
- Être au format A4
- Être rédigée en Times New Roman, taille 14 avec des interlignes 1,5
- Avoir des pages numérotées
- Avoir une mise en page et une présentation soignée.
- Ne pas comporter de fautes d'orthographe.
- Ne pas comporter d'illustration.
- Ne jamais avoir été publiée (blog, revue, journal...)
- Ne pas comporter de nom, de pseudonymes ou signe distinctif.
- Une seule nouvelle par candidat.

Pour rappel, une nouvelle est un récit bref présentant une intrigue simple où interviennent peu de personnages et dont la fin est rapide et surprenante. Le jury s'attachera à l'originalité de la nouvelle, à la qualité du style, à la syntaxe, au respect des règles de la langue écrite (orthographe, ponctuation, conjugaison, etc.).

4- ENVOI DE LA NOUVELLE :

La nouvelle ainsi que l'autorisation parentale devront être envoyées par courrier :

- Envoyer deux exemplaires non agrafés à l'EPIC SPACE
- Joindre dans l'envoi, une feuille séparée en y indiquant son nom, date de naissance, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

Le courrier doit être adressé à :

EPIC SPACE Villers

Concours de nouvelles 2024

Villa Durenne – Place Jean Mermoz - 14640 Villers-sur-Mer

La nouvelle devra aussi être envoyée par email :

- Envoyer la nouvelle au **format WORD** par email à animation@villers-tourisme.com
 - Indiquer en objet : Concours de nouvelles 2024
 - Indiquer dans le corps du mail : son nom, sa date de naissance, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

5- DÉLIBÉRATION, JURY ET REMISE DES PRIX :

- Le jury sera composé de 2 adultes et de quelques enfants sélectionnés sur une lettre de motivation.
Le jury désignera les lauréats du concours en deux catégories : une pour les 9-12 ans, une autre pour 13-15 ans
- Les candidats seront informés de la délibération, par email
- Les décisions du jury ne pourront pas être contestées.
- Les décisions du jury ne donneront lieu à aucune justification.
- Remise des prix le dimanche 20 août 2023 lors du salon du livre de Villers-sur-Mer

MODÈLE AUTORISATION PARENTALE A JOINDRE

Je soussigné(e) Mme ou M. _____
Parent de l'enfant : _____ né(e) le _____ l'autorise à
Participer au concours de nouvelles organisé par le Salon du livre de Villers-sur-Mer.

Fait à :

Le :

Signature :

FIN RÈGLEMENT ENFANT

CONCOURS DE NOUVELLES 2024

RÈGLEMENT ADULTES

10^{ème} Salon du livre de Villers sur Mer

Thème : « *Les grands moments.* »

Organisateur : Salon du livre de Villers-sur-Mer
Remise des nouvelles avant le 15/08/2024

- Remise des récompenses le dimanche 29 septembre 2024 lors du salon du livre de Villers-sur-Mer
- Récompenses sous forme de lots offerts par les commerçants de Villers sur mer
- Ouvert à tous

RÈGLEMENT COMPLET – ADULTES

ARTICLE 1

L'EPIC SPACE Villers organisent un concours de nouvelles, intitulé « Les grands moments » ouvert à tous, sans condition de lieu de résidence ou de nationalité.

ARTICLE 2

Chaque participant/e devra écrire une nouvelle sur le thème de l'année, en incluant dans le texte la formule : « **Les grands moments.** »

La nouvelle pourra porter un autre titre que « Les grands moments ».

Mais cette formule devra obligatoirement paraître dans le texte de la nouvelle.

ARTICLE 3

PARTICIPANTS ADULTES :

Les textes en langue française ne pourront excéder 5 pages rédigées en Times corps 14, de préférence, interligne 1,5, (soit 9 000 signes espaces compris) au grand maximum. Les pages devront être numérotées. Seuls les textes individuels seront acceptés (pas de texte réalisé par un groupe).

Aucune illustration, ni présentation autre que le format A4 ne sera accepté.

La présentation et la mise en page doivent être soignées et le texte vierge de toutes fautes d'orthographe.

Les nouvelles présentées ne devront jamais avoir été publiées (recueil, revue, journal) ni primées à un autre concours. Pour rappel, une nouvelle est un récit bref présentant une intrigue simple où interviennent peu de personnages et dont la fin est rapide et surprenante. Le jury s'attachera à l'originalité de la nouvelle, à la qualité du style, à la syntaxe, au respect des règles de la langue écrite (orthographe, ponctuation, conjugaison, etc.).

ARTICLE 4

Le texte sera adressé par courrier à l'EPIC SPACE Villers en deux exemplaires non agrafés. Les exemplaires ne seront pas rendus. Les candidats s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent.

ARTICLE 5

Aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur le manuscrit et tout signe distinctif entraînera l'élimination du candidat. Il ne sera accepté qu'une seule nouvelle par candidat.

Afin de préserver l'anonymat, chaque participant/e joindra, à son envoi, dans une enveloppe séparée, une lettre où figureront son nom, sa date de naissance, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

En plus de l'envoi postal, la/le candidat/e enverra un courrier électronique à animation@villers-tourisme.com. En objet du courriel, il/elle indiquera « Concours de nouvelles 2024 ». Dans le corps du courriel, il/elle indiquera ses nom, prénom, date de naissance, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

En fichier **WORD**, il/elle joindra le texte de sa nouvelle (anonyme). Les candidat/e/s dans l'incapacité d'accéder à Internet ne seront pas soumis à cette obligation mais elles/ ils ne recevront pas d'accusé de réception.

Tout candidat/e qui ne donnerait pas ces informations complètes sera exclu du concours.

ARTICLE 6

Le concours est ouvert à partir du 21 juin à 00h00. La date limite de dépôt des textes est arrêtée au 15 août à minuit, le cachet de la poste — ou la date et l'heure d'envoi du courriel faisant foi.

Elles devront être adressées à :

EPIC SPACE Villers

Concours de nouvelles 2023

Villa Durenne – Place Jean Mermoz - 14640 Villers-sur-Mer

ARTICLE 7

Un jury composé de notabilités locales, de membres de la mairie de Villers sur mer, d'écrivains de la Société des Auteurs de Normandie et de personnes de professions et d'âges variés désignera les lauréats. Les lauréats de l'année précédente ainsi que les membres du jury et leurs familles, ne sont pas autorisés à concourir. Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront être contestées. Elles ne donneront lieu à aucune justification.

ARTICLE 8

Le jury se réunira au cours du mois septembre 2024. Tous les participants seront informés par courrier papier et/ou électronique du résultat des délibérations du jury. La remise des prix aura lieu le dimanche 29 septembre 2024 lors du 10^e Salon du Livre de Villers-sur-Mer, au « Villare », 26 rue du Général de Gaulle, l'horaire sera communiqué ultérieurement. La présence des auteurs lauréats est requise le jour de la remise des prix. Les lauréats seront avertis en amont de la remise des prix. Les prix ne seront pas expédiés. Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles ou leur qualité s'avèrent insuffisants.

ARTICLE 9

La participation au concours de nouvelles implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 10

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter nos échanges dans la communication d'informations concernant le concours et l'annonce des résultats. Les destinataires de vos données sont la personne chargée de l'organisation de l'événement et la direction générale de l'EPIC SPACE. Les données sont conservées pendant une période de 3 ans maximum non renouvelable.